



# INSCRIPTION SCOLAIRE

Année scolaire 2021/2022

*Le jour de la remise du document en Mairie : la photocopie du livret de famille est obligatoire*

*Merci de joindre une enveloppe timbrée à VOTRE adresse, pour la notification d'affectation pour la rentrée en septembre*

Ecole du secteur : .....

NOM et Prénom de l'élève : .....

Sexe :  Masculin  Féminin Né(e) le ..... À (ville).....

**Adresse de l'enfant** : .....

Bât : .....Appt : .....Code postal : ..... VILLE : .....

Dernière école fréquentée : (Nom et ville) ..... Classe : .....

## COMPOSITION DE LA FAMILLE

Marié(e)  Célibataire  Concubinage  Séparé(e)\*  Divorcé(e)\*  Veuf(ve)  Pacsé(e)

\* Si séparés :  garde alternée 50/50  garde exclusive  un week-end sur 2

## COORDONNEES DES RESPONSABLES LEGAUX

Nom:.....  
Prénom :.....né(e) le: .....  
Adresse si différente de l'enfant :  
.....

Profession :.....  
Code postal :.....Ville :.....  
N° de téléphone (obligatoire) :.....

Adresse mail (obligatoire)  
.....

NOM :.....  
Prénom :.....né(e) le: .....  
Adresse si différente de l'enfant :  
.....

Profession :.....  
Code postal :.....Ville :.....  
N° de téléphone (obligatoire) :.....

Adresse mail (obligatoire)  
.....

## Qui a la garde de l'enfant ?

les 2 parents  parent n°1 seul  parent n°2 seul  structure d'accueil  famille d'accueil

- Frères et sœurs résidant au même domicile et scolarisés : (maternelle ou élémentaire)

Nom	Prénom	Date de naissance	Classe	Ecole
.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....

-Frères et sœurs qui ne sont pas encore scolarisés :

Nom	Prénom	Date de naissance
.....	.....	.....
.....	.....	.....

Date et Signature(s): \*

## Décision d'affectation (cadre réservé à la mairie)

Ecole élémentaire – maternelle (1) : .....

SAINT-OMER, le .....

Le Maire

## **INFORMATIONS**

- Il est précisé que la répartition des élèves entre les écoles, compte tenu de la CARTE SCOLAIRE, des moyens attribués par l'Inspection Académique et des capacités d'accueil, relève de la compétence du Maire.

- D'autre part, des dérogations à ce principe de répartition géographique peuvent être accordées, pour des motifs d'ordre majeur et justifiés (raisons professionnelles, raisons médicales, frère ou sœur fréquentant l'école concernée).

**Toute demande d'inscription pour une école hors secteur devra faire l'objet d'une demande.**

### **Liste des Ecoles Publiques de la Ville :**

#### **MATERNELLES :**

- MONTAIGNE, 03.21.93.93.65 (13, rue de Cassel)
- J. PREVERT, 03.21.98.14.78 (rue des Conceptionnistes)

#### **ELEMENTAIRES :**

- PAUL BERT, 03.21.98.11.42 (8, rue des Tribunaux)
- JULES FERRY, 03.21.98.15.42 (12, Place A. Ribot)
- MICHELET, 03.21.98.12.78 (35, rue de Théroüanne)

#### **PRIMAIRES (classes Maternelles + Élémentaires)**

- CONDORCET, 03.21.38.15.14 (26 rue Louis Braille)
- CH. PERRAULT, 03.21.98.13.42 (Enclos Saint Sépulcre)
- F. BUISSON, 03.21.98.11.64 (39 rue St-Martin)
- LAMARTINE, 03.21.98.30.79 (2 rue de la Poissonnerie)

**Pour tous renseignements complémentaires, n'hésitez pas à vous rapprocher du Service Scolaire de la Mairie au 03.21.12.83.06.**

Demandes particulières :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....